

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES
 Composant le Conseil : 35
 En exercice : 35
 Présents : 28
 Représentés : 7

PREND ACTE

**OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité
 entre les femmes et les hommes**

L'An deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le sept février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme GALANTE-GUILLEMINOT	pouvoir à	M. L. VASTEL
Mme BULLET	pouvoir à	Mme MERCADIER
M. CHAMBON	pouvoir à	M. DELERIN
Mme RADAOARISOA	pouvoir à	Mme REIGADA
Mme SAUCY	pouvoir à	Mme GAGNARD
Mme KEFIFA	pouvoir à	Mme COLLET
M. MESSIER	pouvoir à	Mme BROBECKER

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1-2 et D. 2311-16,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment

son article 61 et 77,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,

Vu la circulaire du 28 février 2017 relative à la présentation d'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales de plus de 20.000 habitants,

Vu le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes proposé,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur la base des données 2024,

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire



Laurent CASTEL

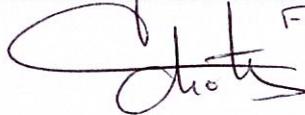
Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le : 06 MARS 2025

Publication/Affichage le : 07 MARS 2025

Pour le Maire par délégation

La Directrice du Pôle Administratif et Affaires Générales

 F. CHOTTIN

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 092-219200326-20250213-DEL250213_1-DE



Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Ville de Fontenay-aux-Roses

Année 2024

Préambule

Les villes sont de véritables actrices pour l'égalité entre les femmes et les hommes, par leur statut d'employeur mais aussi par les politiques publiques qu'elles déploient et la mise en œuvre d'actions concrètes.

Les articles L.2311-1-2 et D. 2311-16 du code général des collectivités territoriales sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport annuel doit non seulement s'intéresser au fonctionnement de la collectivité, mais également aux politiques qu'elle mène sur son territoire et aux orientations et programmes de nature à favoriser une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

Le présent rapport expose dans un premier temps les chiffres clés et actions menées en matière de ressources humaines, puis il rappelle les indicateurs principaux de la population fontenaisienne et enfin les orientations et actions menées sur le territoire en matière de promotion de l'égalité femmes hommes.

Table des matières

I- LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES	5
1. REPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE :.....	5
A. PAR TYPE DE CONTRAT	5
B. PAR FILIERE	6
C. REPARTITION PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE	7
D. REPARTITION PAR TEMPS DE TRAVAIL	8
E. PYRAMIDE DES ÂGES :.....	9
F. REPARTITION PAR TYPE DE POSTE	10
G. REPARTITION FEMMES/HOMMES CADRES, PAR FILIERE	11
H. REPARTITION FEMMES/HOMMES SUR LE TEMPS PARTIEL :	12
I. CONGE PARENTAL :.....	13
J. SALAIRES NETS MENSUELS MOYENS (RAMENES EN E.T.P) :.....	13
K. EVOLUTION DE CARRIERE :	14
L. INDISPONIBILITE (EN JOURS)	14
M. NOMBRE DE DEPARTS EN FORMATION :.....	15
N. CONCOURS - EXAMENS PROFESSIONNELS :	15
II- LES POLITIQUES MENEES PAR LA COMMUNE SUR SON TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	16
1. L'ÉTAT DES LIEUX DES INEGALITES ECONOMIQUES ET SOCIALES A FONTENAY-AUX-ROSES.....	16
A. DEMOGRAPHIE, CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES, DIPLOMES, SALAIRES	16
B. EMPLOI ET PRECARITE	19
2. LA PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : UNE PRIORITE DU MANDAT	21
3. PROMOUVOIR L'EGALITE FEMME-HOMME A TRAVERS LES POLITIQUES SECTORIELLES :.....	21
A. LA PROMOTION DE L'EGALITE FILLES/GARÇONS AUPRES DU JEUNE PUBLIC : UN CONTINUUM DU PLUS JEUNE AGE A L'ADOLESCENCE	21
1. UNE POLITIQUE PETITE ENFANCE QUI PORTE UNE ATTENTION PARTICULIERE A L'EGALITE FILLES/GARÇONS ..	22
2. LA PROMOTION DE L'EGALITE FILLES/GARÇONS A TRAVERS LES ACTIVITES PERI- ET EXTRA-SCOLAIRES.....	23
3. LA PROMOTION DE LA MIXITE ET DE L'EGALITE FILLES/GARÇONS A TRAVERS LES ACTIONS PORTEES PAR LE SERVICE JEUNESSE	24
B. UNE POLITIQUE PETITE ENFANCE/ENFANCE QUI VISE A FACILITER L'ARTICULATION DE LA VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE	26
C. DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION AUTOUR DE LA VIE AFFECTIVE, EMOTIONNELLE ET SEXUELLE PROPOSEES PAR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE SIMONE VEIL	27
D. L'EMANCIPATION ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LE QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE DES BLAGIS, AU TRAVERS DU PROJET SOCIAL DE LA MAISON DE QUARTIER DES PARADIS ET DU CONSEIL DE QUARTIER	29
E. UN ESPACE FRANCE SERVICES POUR FACILITER L'ACCES AUX DROITS DES FEMMES ET LES ACCOMPAGNER	30
F. LA PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES MARCHES PUBLICS	31
4. VALORISER LA PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE	31
5. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	35

A.	FACILITER LE PARCOURS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE A TRAVERS LE TRAVAIL EN PARTENARIAT ET LA FORMATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE	35
B.	SOUTENIR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LA QUESTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	37
III-	<u>PLAN D' ACTIONS 2024-2026</u>	38
1.	AXE N°1 : PROMOUVOIR L'EGALITE PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE	38
2.	AXE N°2 : PROMOUVOIR ET DIFFUSER UNE CULTURE D'EGALITE	39
3.	AXE N°3 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, SEXUELLES ET SEXISTES	40

I- La politique de ressources humaines

1. Répartition des femmes et des hommes dans l'administration municipale :

A. Par type de contrat

Titulaires et contractuels - Emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
TOTAL	282	146	428	66%	34%

Au niveau National, dans la F.P.T:

Taux de féminisation : 63%

(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Egalité Pro 2022)

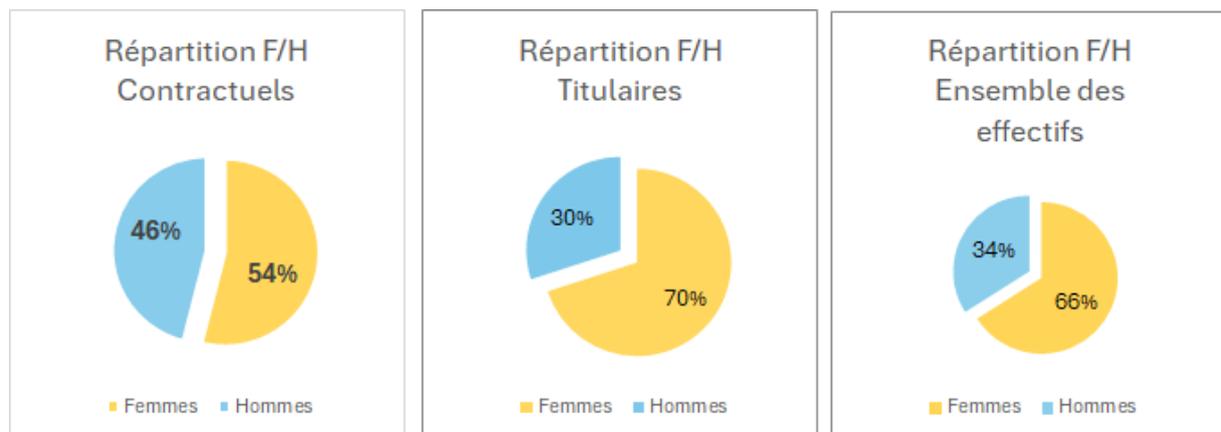
	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Titulaires	223	96	319	70%	30%
Contractuels	59	50	109	54%	46%

Au niveau National, dans la F.P.T:

Titulaires : 59% de Femmes / 41% d'Hommes

Contractuels : 66,6% de Femmes / 33,4% d'Hommes

(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Egalité Pro 2020)



La mixité professionnelle est atteinte lorsqu'un nombre minimum d'hommes et de femmes sont en présence sur un même lieu de travail. Les études s'entendent pour fixer ce taux à 40% minimum, pour l'un ou l'autre sexe. Nous constatons dans la collectivité une surreprésentation des femmes par rapport aux hommes chez les titulaires mais également chez les contractuels qui se rapprochent du taux de 40%. Cette surreprésentation se retrouve classiquement dans la plupart des collectivités de strate comparable. Le taux de féminisation moyen des communes de la Petite Couronne s'établit ainsi à 63% à fin 2022.

B. Par filière

	Femmes Tit.	Femmes Cont.	Total Femmes	Hommes Tit.	Hommes Cont.	Total Hommes	Total F - H	% Femmes	% Hommes
Filière Administrative	71	14	85	11	11	22	107	80%	20%
Filière Animation	22	2	24	13	5	18	42	52%	48%
Filière Culturelle	0	0	0	1	0	1	1	0%	100%
Filière Médico-Sociale	66	25	91	1	8	9	100	91%	9%
Filière Police Municipale	2	0	2	7	0	7	9	22%	78%
Filière Sportive	2	0	2	1	2	3	5	40%	60%
Filière Technique	60	18	78	62	24	86	164	48%	52%
TOTAL	223	59	282	96	50	146	428	66%	34%

	Femmes Tit.	Femmes Cont.	Total Femmes	Hommes Tit.	Hommes Cont.	Total Hommes	Total F - H	% Femmes	% Hommes
Filière Administrative	64	15	79	7	7	14	93	85%	15%
Filière Animation	21	6	27	11	2	13	40	68%	33%
Filière Culturelle			0	1		1	1	0%	100%
Filière Médico-Sociale	60	32	92	1	7	8	100	92%	8%
Filière Police Municipale	2		2	8		8	10	20%	80%
Filière Sportive	2		2	2	1	3	5	40%	60%
Filière Technique	62	21	83	57	26	83	166	50%	50%
TOTAL	211	74	285	87	43	130	415	69%	31%

La répartition par filière fait apparaître une représentation plus importante des femmes dans les filières administratives et médico-sociale. Cette tendance est également constatée dans les collectivités de strate similaire. Il est à noter que Fontenay se démarque pour les filières techniques où les femmes sont classiquement sous-représentées, avec un taux de féminisation qui est identique à celui des hommes.

Au niveau national, dans la F.P.T (Source : D.G.A.F.P 2020) :

Filière Administrative :	84% de Femmes / 16% d'Hommes
Filière Animation :	71% de Femmes / 29% d'Hommes
Filière Culturelle :	66% de Femmes / 34% d'Hommes
Filière Médico-Sociale :	96% de Femmes / 4% d'Hommes
Filière Police Municipale :	20% de Femmes / 80% d'Hommes
Filière Sportive :	30% de Femmes / 70% d'Hommes
Filière Technique :	43% de Femmes / 57 % d'Hommes

C. Répartition par catégorie hiérarchique

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Catégorie A	50	20	70	72%	28%
Catégorie B	49	15	64	77%	23%
Catégorie C	183	111	294	62%	38%
Total	282	146			

	Hommes	Total	% Femmes	%Hommes
Catégorie A	16	58	72%	0,27586
Catégorie B	13	62	79%	0,20968
Catégorie C	101	295	66%	0,34237
Total	130			

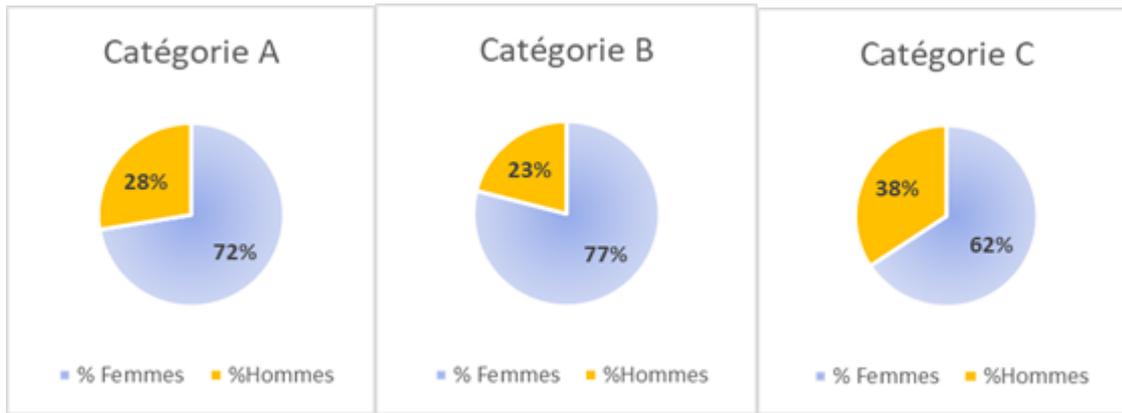
Au niveau National, dans la F.P.T :

Catégorie A : 67% de Femmes / 33% d'Hommes

Catégorie B : 60,1% de Femmes / 39,9% d'Hommes

Catégorie C : 61,5% de Femmes / 38,5% d'Hommes

(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Égalité Pro 2020)

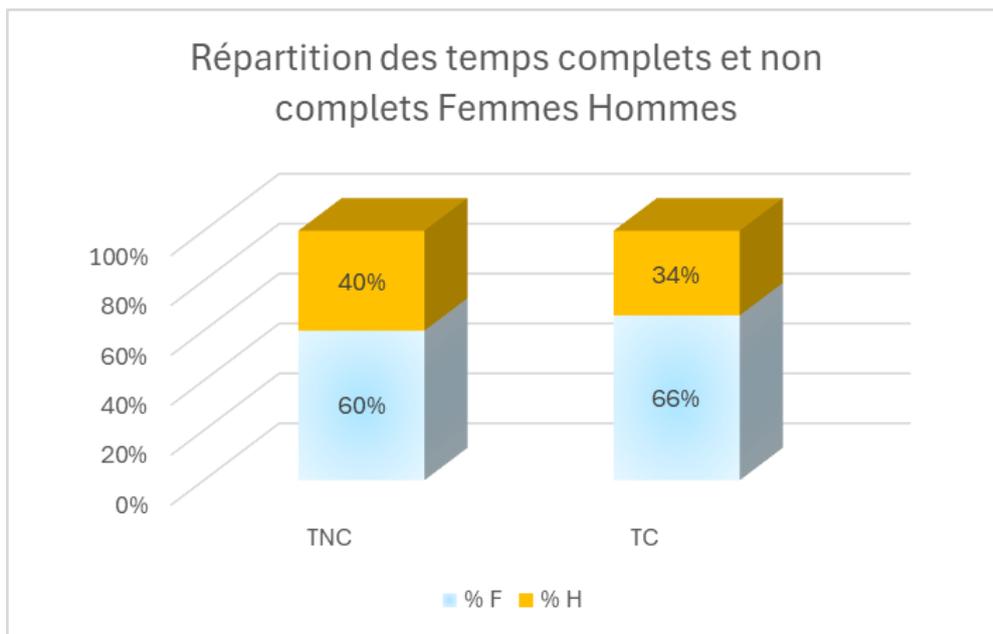


Les femmes sont majoritaires dans les trois catégories hiérarchiques. Il est à noter cependant que les femmes sont mieux représentées à Fontenay-aux-Roses dans les catégories A et B, correspondants à des postes d'encadrement, que sur le plan national.

D. Répartition par temps de travail

Temps complet et temps partiel/ temps non complet

	Femmes	Hommes	% Femmes	% Hommes
Temps Complètes	273	140	97%	96%
Dont Temps Partiel	11	0	100%	
Temps Non Complètes	9	6	3%	4%
Total	282	146	100%	100%

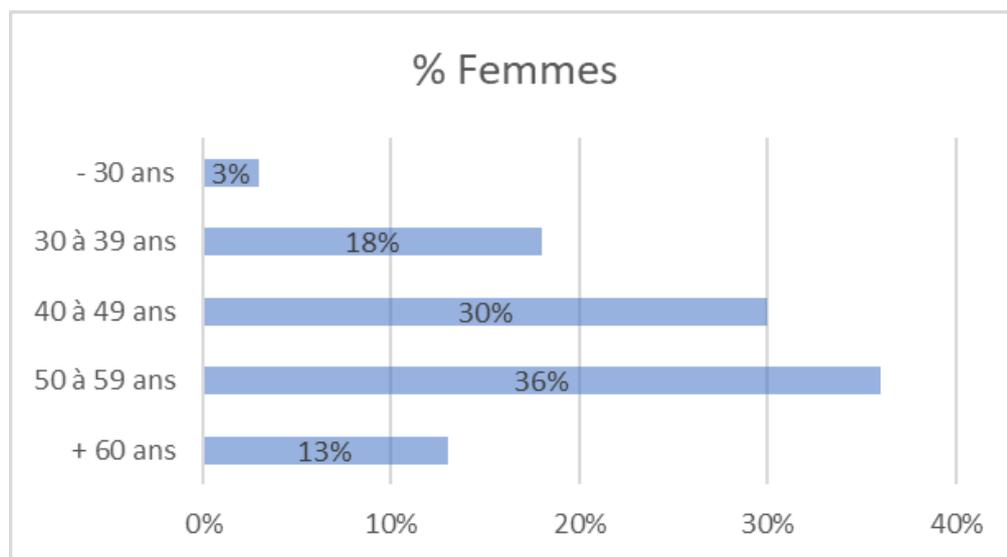


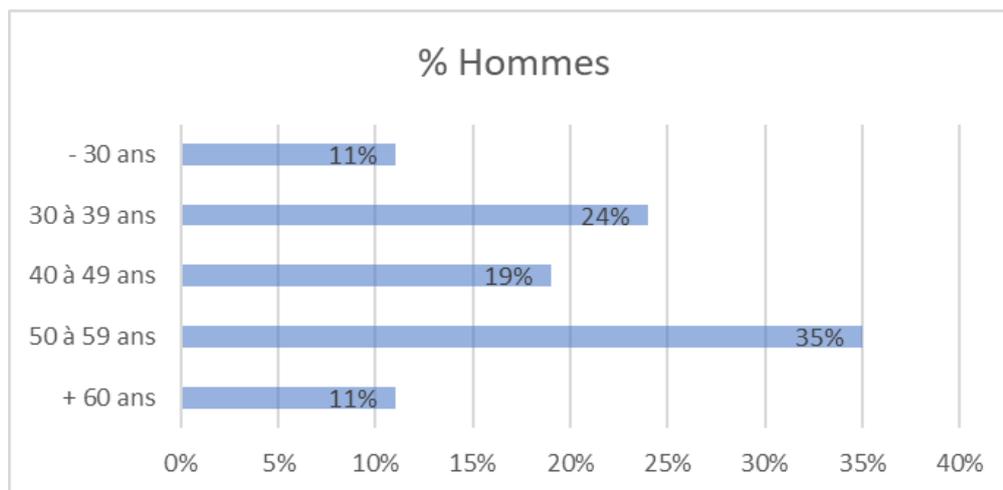
Pour précision, les pourcentages des temps complets et des temps non complets sont calculés par rapport à l'effectif global par sexe soit 282 pour les femmes et 146 pour les hommes.

Le travail à temps non complet concerne principalement les médecins du Centre Municipal de Santé et les pédiatres de la Petite Enfance mais reste globalement marginal.

E. Pyramide des Âges :

	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes
+ 60 ans	36	13%	16	11%
50 à 59 ans	100	36%	51	35%
40 à 49 ans	83	30%	28	19%
30 à 39 ans	52	18%	35	24%
- 30 ans	11	3%	16	11%
Total	282	100%	146	100%





L'âge moyen est homogène entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et est légèrement au-dessus de celui constaté au niveau national.

Au niveau National, dans la F.P.T :

Age Moyen : Femmes : 44 ans / Hommes : 43,2 ans

Part des moins de 30 ans : Femmes : 9,7% / Hommes : 10,5%

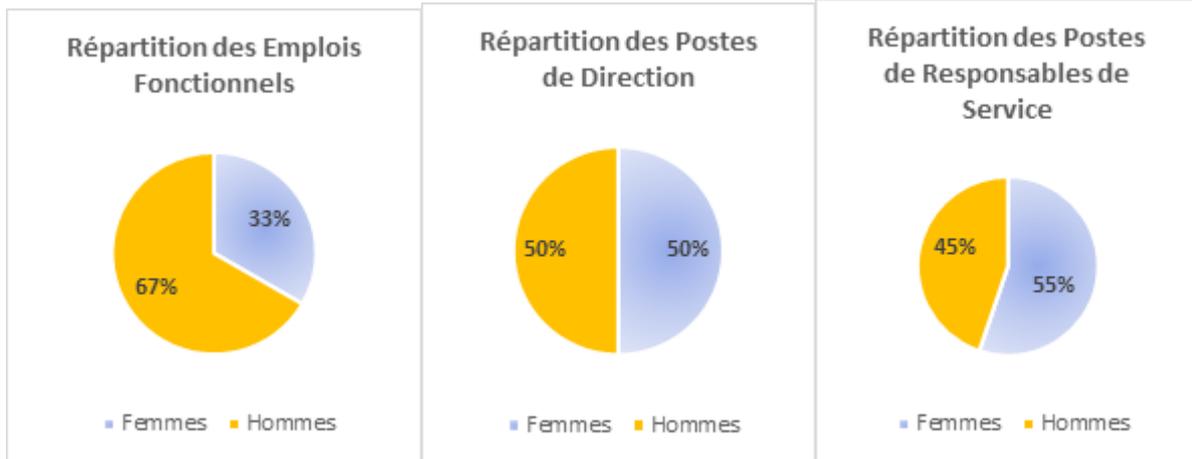
Part des plus de 50 ans : Femmes : 35% / Hommes : 35%

(Source : D.G.A.F.P, rapport annuel sur l'Egalité Ed.. 2022)

F. Répartition par type de poste

Emplois Fonctionnels et de Direction

	Femmes	Hommes	Total
Emplois Fonctionnels	1	2	3
Postes de Direction	4	4	8
Postes de Responsables de Service	16	13	29
Total	21	19	40



Contrairement à la tendance nationale, les emplois d'encadrement de la Ville sont principalement pourvus par des femmes, dont les évolutions de carrière sont encouragées.

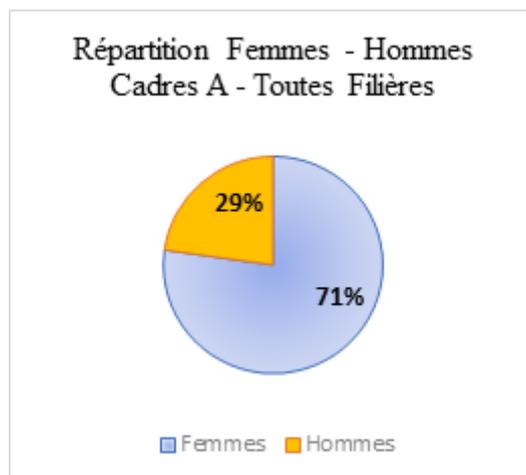
Au niveau National, dans la F.P.T :

Emplois d'Encadrement Supérieur et de Direction : Femmes : 37% / Hommes : 63%

(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Egalité Pro 2022)

G. Répartition femmes/hommes cadres, par filière

	Femmes	Hommes	Total
Cadres A Filière Administrative	18	9	27
Cadres A Filière Culture	0	1	1
Cadres A Filière Médico-Sociale	25	8	33
Cadres A Filière Sportive	1	0	1
Cadres A Filière Technique	6	2	8
Total	50	20	70



H. Répartition femmes/hommes sur le temps partiel :

Catégorie	Temps de travail	Femmes	Pourcentage Femmes	Hommes	Pourcentage Hommes
Catégorie A	Temps partiel	1	0.35%	0	0%
	Temps complet	49		20	
Catégorie B	Temps partiel	1	0.35%	0	0%
	Temps complet	48		15	
Catégorie C	Temps partiel	9	3.19%	0	0%
	Temps complet	174		111	
Total toutes Catégories	Temps partiel	11	3.9%	0	0%
	Temps complet	271		146	
	Total	282		146	

Globalement, peu d'agents de la collectivité travaillent à temps partiel. Cependant, la population à temps partiel est principalement féminine et se situe très en-dessous de la moyenne nationale.

Au niveau National, dans la F.P.T :

Femmes : 26,5% sont à temps partiel / Hommes : 8,4%

Catégorie A : Femmes : 22.6 % / Hommes : 6%

Catégorie B : Femmes : 27.8 % / Hommes : 9.8%

Catégorie C : Femmes : 30.7 % / Hommes : 7%

(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Egalité Pro 2020)

I. Congé parental :

Femmes	3
Hommes	0
Total	3

Au niveau National, dans la F.P.T:

96.2 % des congés parentaux sont pris par des femmes

(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Egalité Pro 2020)

J. Salaires nets mensuels moyens (ramenés en E.T.P) :

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Moyenne
Femmes	3 315 €	2 174 €	1 854 €	2 447 €
Hommes	4 027 €	2 458 €	1 995 €	2 826 €
Ecart F/H	-712 €	-284 €	-141 €	

Au niveau National, dans la F.P.T:

Femmes : 1 884 € / Hommes : 2 074 €

Soit une différence de 190 € (les Hommes gagnent 10 % de plus que les Femmes)

Chez les Cadres :

Femmes : 3 186 € / Hommes : 3 792 €

Soit une différence de 606€ (les Hommes cadres gagnent 19 % de plus que les Femmes cadres)

(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Egalité Pro 2018)

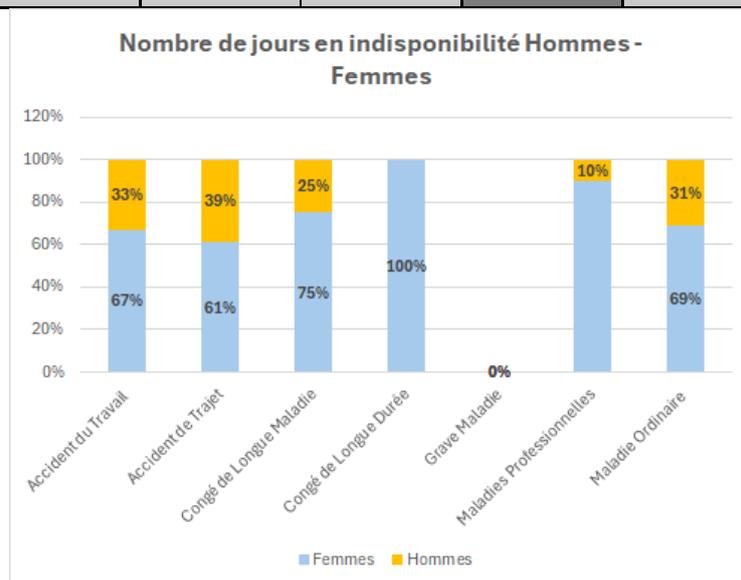
Les écarts salariaux entre femmes et hommes existent en défaveur des femmes dans toutes les catégories. Cependant, les montants moyens de rémunération sont supérieurs au niveau national.

K. Evolution de carrière :

Evolutions de Carrière	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mise en Stage	11	6	17	65%	35%
Titularisation	9	3	12	75%	25%
Promotion Interne	3	1	4	75%	25%
Avancement de Grade	9	4	13	69%	31%
Avancement d'Echelon	103	39	142	72%	28%
Total	135	53	188	72%	28%

L. Indisponibilité (en Jours)

	Femmes	Hommes	Total F - H	% Femmes	% Hommes
Accident du Travail	1504	745	2249	67%	33%
Accident de Trajet	339	214	553	61%	39%
Congé de Longue Maladie	1064	359	1423	75%	25%
Congé de Longue Durée	34	0	34	100%	0%
Grave Maladie	0	0	0	0%	0%
Maladies Professionnelles	638	69	707	90%	10%
Maladie Ordinaire	4188	1847	6035	69%	31%
Total	7767	3234	11001	71%	29%



M. Nombre de départs en formation :

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Catégorie A	45	33	78	89%	11%
Catégorie B	60	48	108	96%	4%
Catégorie C	424	266	690	59%	41%
Total	529	347	876	71%	29%

La politique volontariste en matière de formation, soutenue par le Maire et l'équipe municipale, combinée au recrutement d'une équipe dédiée à la formation, a permis de mettre en place un **plan de formation complet et rigoureux**.

Cette démarche a conduit à une augmentation significative du nombre de jours de formation en 2024, passant d'environ **500 jours en 2023 à 876 en 2024**, soit une hausse notable de près de 75%.

Cette dynamique de formation reflète l'engagement de la collectivité pour le développement des compétences de tous ses agents, tout en adaptant l'offre aux spécificités des métiers et des secteurs concernés.

N. Concours - Examens Professionnels :

	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Catégorie A	2	0	2	100%	-
Catégorie B	2	0	2	100%	-
Catégorie C	0	0	0	-	-
Total	4	0	4	100%	-

Tant sur le plan des formations que de la réussite aux concours et examens professionnels, les femmes sont plus représentées que leur proportion dans les effectifs.

II- Les politiques menées par la Commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

1. L'État des lieux des inégalités économiques et sociales à Fontenay-aux-Roses

Les données présentées ci-dessous sont essentiellement issues du recensement de la population.

A. Démographie, catégories socio-professionnelles, diplômes, salaires

Les données socio-démographiques (Insee 2021) démontrent que globalement :

- Les Femmes (13 338) sont plus nombreuses que les Hommes (11 434) à Fontenay-aux-Roses. Le ratio est de 116 femmes pour 100 hommes au sein des 20-64 ans et de 150 femmes pour 100 hommes au sein des 65 ans ou plus ;
- Les Fontenaisiennes sont légèrement moins nombreuses que les Fontenaisiens à être diplômées de l'enseignement supérieur (52,1% vs 55,6%).
- Les femmes fontenaisiennes sont sous-représentées parmi les CSP+ conformément à la tendance constatée au niveau national ;
- Les écarts de salaires entre femmes et hommes à Fontenay-aux-Roses (11,9% d'écart) sont similaires à ceux que l'on retrouve au niveau régional et sont moins importants que ceux constatés au niveau départemental (17% d'écart). Par catégorie, les salaires sont similaires entre hommes et femmes au sein des professions intermédiaires et des employés.

Population par sexe et âge en 2021 :

Âge	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	11 434	100,0	13 338	100,0
0 à 14 ans	2 495	21,8	2 407	18,0
15 à 29 ans	2 153	18,8	2 559	19,2
30 à 44 ans	2 160	18,9	2 550	19,1
45 à 59 ans	2 402	21,0	2 646	19,8
60 à 74 ans	1 452	12,7	1 901	14,3
75 à 89 ans	683	6,0	1 057	7,9
90 ans ou plus	88	0,8	219	1,6
0 à 19 ans	3 339	29,2	3 362	25,2
20 à 64 ans	6 414	56,1	7 444	55,8
65 ans ou plus	1 680	14,7	2 532	19,0

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2021 :

Catégorie socioprofessionnelle	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	8 656	10 708	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	300	158	0,4	3,6	1,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 519	1 959	5,7	36,4	14,2
Professions intermédiaires	1 195	1 836	8,6	24,2	7,9
Employés	894	2 065	10,1	21,9	9,2
Ouvriers	741	136	3,0	6,3	3,0
Retraités	1 599	2 428	0,0	0,0	57,8
Autres personnes sans activité professionnelle	1 408	2 127	72,1	7,6	6,2

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2021 :

Diplôme	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	16 666	7 510	9 156
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	12,5	12,1	12,9
BEPC, brevet des collèges, DNB	4,7	4,1	5,2
CAP, BEP ou équivalent	13,4	13,5	13,2
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	15,7	14,7	16,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	10,8	10,0	11,4
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	14,6	11,9	16,8
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	28,3	33,7	23,9

Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2022 :

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	21,9	20,3	23,1
Cadres*	30,9	28,2	32,9
Professions intermédiaires	17,3	17,3	17,3
Employés	12,9	12,9	12,9
Ouvriers	12,4	11,2	12,6

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2022 :

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	21,9	20,3	23,1
Cadres*	30,9	28,2	32,9
Professions intermédiaires	17,3	17,3	17,3
Employés	12,9	12,9	12,9
Ouvriers	12,4	11,2	12,6

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2022 :

	Écart (en %)
Ensemble	-11,9
Cadres*	-14,3
Professions intermédiaires	0,5
Employés	0,2
Ouvriers	-10,9

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

B. Emploi et précarité

On peut retenir au vu des indicateurs dans le secteur de l'emploi que les femmes fontenaisiennes présentent :

- Un accès à l'emploi contrasté
 - Dans l'ensemble, des femmes davantage concernées par le chômage que les hommes (12 % contre 11% des hommes) ;
 - Toutefois, pour les 15-24 ans, un taux de chômage très élevé chez les hommes par rapport aux femmes (31 % des hommes contre 22 % des femmes).
- Une précarité de l'emploi un peu plus marquée pour les femmes
 - Des femmes plus concernées par les temps partiels par rapport au département (21 % contre 16%) ;
 - Des emplois instables davantage occupés par des femmes : 8 % de femmes en CDD contre 6 % des hommes.

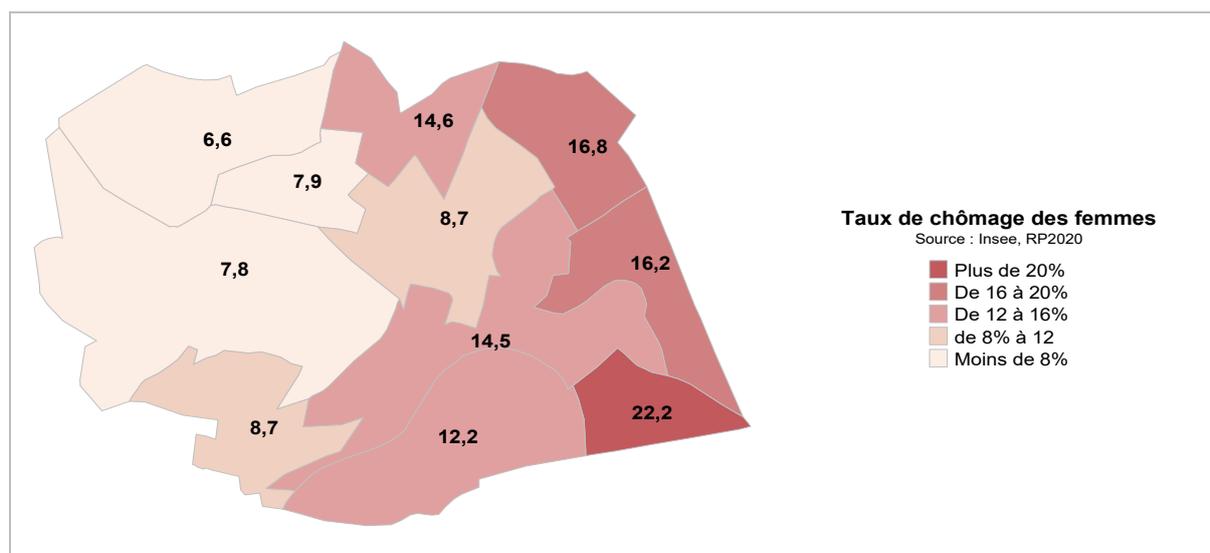
Population de 15 à 64 ans par type d'activité :

Type d'activité	2010	2015	2021
Ensemble	15 590	15 284	15 657
Actifs en %	76,5	77,1	77,5
Actifs ayant un emploi en %	70,2	68,9	68,4
Chômeurs en %	6,3	8,1	9,1
Inactifs en %	23,5	22,9	22,5
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	13,2	13,7	14,4
Retraités ou préretraités en %	5,4	4,5	2,7
Autres inactifs en %	4,9	4,7	5,3

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2021 :

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	15 657	12 137	77,5	10 711	68,4
15 à 24 ans	3 345	1 062	31,7	759	22,7
25 à 54 ans	9 405	8 777	93,3	7 826	83,2
55 à 64 ans	2 908	2 299	79,0	2 126	73,1
Hommes	7 258	5 781	79,7	5 146	70,9
15 à 24 ans	1 599	531	33,2	362	22,6
25 à 54 ans	4 311	4 130	95,8	3 755	87,1
55 à 64 ans	1 348	1 120	83,1	1 029	76,4
Femmes	8 399	6 356	75,7	5 565	66,3
15 à 24 ans	1 746	531	30,4	398	22,8
25 à 54 ans	5 094	4 647	91,2	4 071	79,9
55 à 64 ans	1 560	1 178	75,6	1 096	70,3

On note également que des inégalités territoriales (entre quartiers) sont constatées concernant la précarité de l'emploi des femmes. Le taux de chômage féminin varie ainsi de 7% dans le quartier des Pervenches jusqu'à 22% dans le quartier Paradis-Blagis



Ainsi, au vu des inégalités socio-démographiques ainsi qu'en termes d'emploi et de précarité entre les femmes et les hommes, il apparaît nécessaire de poursuivre les actions visant à encourager la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

2. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : une priorité du mandat

Une délégation spécifique aux droits des femmes traduit l'engagement de la municipalité dans d'une politique volontariste résolument égalitaire. Une conseillère municipale est ainsi déléguée à la prévention, à la citoyenneté et aux droits des femmes. Ses missions visent à faciliter l'accès des femmes aux responsabilités dans la vie institutionnelle, économique et associative. Celles-ci se déclinent sur des angles très divers, tels que l'égalité professionnelle, l'accès aux droits et à la dignité ou encore l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes fait ainsi l'objet d'une attention particulière de la municipalité qui la décline dans les différentes politiques publiques mises en œuvre à travers trois axes :

- La promotion de l'égalité femme/homme (filles/garçons) à travers les politiques sectorielles :
 - La promotion dès le plus jeune âge de l'égalité filles/garçons (à partir de la petite enfance et tout au long de la scolarité) ;
 - Une politique d'accueil du jeune enfant visant à faciliter l'articulation de la vie professionnelle et personnelle ;
 - L'émancipation et l'autonomisation des femmes à travers le projet social de la maison de quartier des Paradis ;
 - Des actions de sensibilisation et de prévention autour de la vie affective, émotionnelle et sexuelle menées par le centre municipal de santé ;
 - La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les marchés publics.
- La valorisation de la place de la femme dans la société :
 - La valorisation de la place de la femme dans la société et la promotion des droits à travers l'organisation d'événements de différentes natures tout au long de l'année (expositions, actions de sensibilisation, notamment autour de la journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes) ;
 - La promotion de la place de la femme à travers la pratique artistique proposée par le CCJL ;
 - L'Ecole Française des Femmes : un acteur majeur de la valorisation et de l'insertion des femmes, présent sur le territoire fontenaisien.
- La lutte contre les violences et discriminations faites aux femmes :
 - Faciliter le parcours et l'accompagnement des femmes victimes de violences à travers le travail en partenariat et la formation des acteurs du territoire dans le cadre du CLSPD (agents municipaux, conseillers de quartier...)
 - Soutenir les actions de sensibilisation sur la question des violences faites aux femmes. Des formations continueront à être déployées sur ce thème en 2025 à destination notamment des acteurs associatifs et des amicales de locataires.

3. Promouvoir l'égalité femme-homme à travers les politiques sectorielles :

A. La promotion de l'égalité filles/garçons auprès du jeune public : un continuum du plus jeune âge à l'adolescence

La thématique égalité filles/garçons est inscrite dans les projets pédagogiques et éducatifs portés par les services municipaux accueillant les enfants (de la petite enfance à l'adolescence), notamment en matière de proposition de jeux et d'encouragement des enfants à explorer des activités sans stéréotypes.

Les dispositifs proposés doivent se comprendre comme des réponses aux enjeux de l'égalité F/H, rencontrés à chaque âge, mais également comme une continuité d'accompagnement sur cette question.

1. Une politique petite enfance qui porte une attention particulière à l'égalité filles/garçons

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la petite enfance est bénéfique non seulement pour les parents, mais aussi pour les enfants et la société dans son ensemble. Cela nécessite un engagement collectif, des politiques adaptées et une sensibilisation continue.

L'accès à des services d'accueil d'enfants de qualité est fondamental pour permettre aux parents, et notamment aux femmes, de participer pleinement au marché du travail.

Des politiques publiques qui soutiennent des structures de garde accessibles et abordables peuvent aider à réduire les inégalités.

Depuis 2014, une attention particulière est portée à la question de l'égalité filles/garçons par les professionnels municipaux de la petite enfance (crèche et relais d'assistantes maternelles). Les agents sont sensibilisés concernant cette thématique afin que les mots employés et les activités et jeux proposés encouragent l'égalité.

Nous proposons des jeux avec les enfants : la dînette, les poupées, le garage, les voitures... Les jeux d'imitation comme les déguisements sont proposés aussi bien aux filles qu'aux garçons.

Il n'existe pas de formation spécifique pour le personnel sur cette thématique, mais des échanges sont organisés lors de réunions avec la psychologue afin de sensibiliser et accompagner les professionnels dans leurs pratiques quotidiennes.

Par ailleurs la charte nationale d'accueil du jeune enfant, qui vise à valoriser chaque enfant pour ses qualités personnelles en dehors de tout stéréotype, est mise en application par tous les agents de la Petite Enfance. La formation des agents est en enjeu fondamental pour garantir un accueil de qualité, respectueux des droits des enfants, dont l'égalité filles-garçons. L'égalité entre filles et garçons est un principe fondamental dans l'accueil des jeunes enfants. Dès la crèche, il est important de :

- **Éviter les stéréotypes de genre** : Les agents doivent être formés pour ne pas reproduire des comportements ou des attitudes qui perpétuent des stéréotypes de genre, comme par exemple, proposer des jouets ou activités en fonction du sexe (ex. : poupées pour les filles, voitures pour les garçons). L'objectif est de permettre à chaque enfant d'explorer librement son identité sans contraintes sociales liées à son sexe.
- **Valoriser la mixité** : Proposer des jeux et des activités qui permettent aux enfants d'évoluer dans un environnement mixte, où ils peuvent expérimenter différents rôles, tâches et compétences.
- **Veiller à l'égalité dans la prise en charge** : Il est essentiel que les agents traitent les enfants de manière égale, sans distinction entre garçons et filles, en leur offrant des opportunités égales pour exprimer leurs émotions, développer leurs compétences et participer à la vie de la crèche.

2. La promotion de l'égalité filles/garçons à travers les activités péri- et extra-scolaires.

L'article L121-1 du Code de l'Éducation rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, fait partie intégrante de l'apprentissage à dispenser aux enfants à l'école primaire. L'objectif est que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste, ni violence.

Ainsi, depuis plusieurs années une attention particulière est portée à la question égalité filles/garçons par les équipes d'animation. Si la Ville de Fontenay-aux-Roses n'a pas vocation à orienter les enseignements dispensés par les professionnels de l'Éducation nationale, Elle œuvre pour faire de la thématique égalité filles/garçons un des marqueurs des actions qu'elle mène dans ses équipements. Ainsi, celle-ci est inscrite dans les projets pédagogiques portés par les accueils de loisirs. Les axes suivants y sont développés :

- Sensibiliser et former les professionnels aux impacts des stéréotypes de sexe sur le développement de la personnalité de l'enfant ;
- Développer des partenariats entre la Ville et les établissements scolaires pour la mise en place d'actions sur l'égalité des genres ;
- Sensibiliser les enfants et les jeunes fontenaisiens à la question filles / garçons ;
- Actions pédagogiques auprès des enfants des accueils de loisirs ;
- Animation d'ateliers sur la question des genres dans les accueils de loisirs.

En 2024, 4 actions ont été organisées afin de sensibiliser les enfants sur ce sujet. La France ayant accueilli les Jeux Olympiques cette année, le sport a servi de fil rouge à la majorité des actions :

- Une exposition photos itinérante a été proposée par l'accueil de loisirs Pierre Bonnard. Cette exposition a mis en valeur douze portraits de femmes ayant remporté au moins une discipline, depuis l'ouverture des jeux olympiques aux femmes, de 1912 jusqu'à aujourd'hui.
- Une exposition de maquettes a été mise en place à l'accueil de loisirs du Parc. Ces maquettes représentaient plusieurs surfaces : une piste de course, un court de tennis, une aire de saut à la perche et une fosse de lancer de poids, chacune accompagnée d'une athlète représentant chacun des sports associés.
- La création d'une grande fresque par les accueils de loisirs maternels représentant les femmes dans le sport.
- Une exposition photos par l'accueil de loisirs Les Renards représentant les mères des enfants de l'accueil de loisirs.

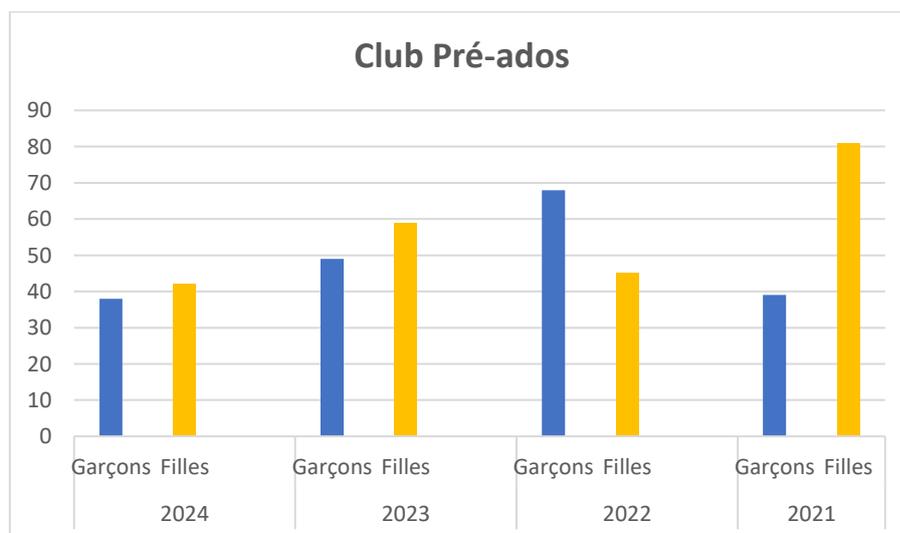
3. La promotion de la mixité et de l'égalité filles/garçons à travers les actions portées par le service jeunesse

En 2024, le service jeunesse a poursuivi ses actions et en a développer de nouvelles pour promouvoir l'égalité entre les sexes, auprès des adolescents et jeunes adultes. Ces initiatives s'inscrivent dans la continuité des dispositifs proposés en direction de la petite enfance et de l'enfance. Elles visent à favoriser l'égalité des genres, briser les stéréotypes, et créer un environnement inclusif et respectueux.

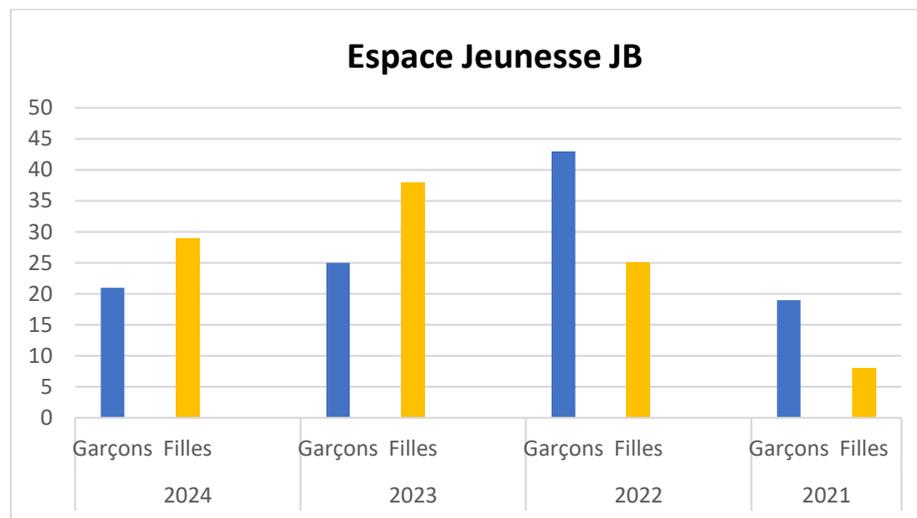
A. Statistiques

Ces dernières années, les enjeux du service jeunesse étaient notamment de lutter contre les stéréotypes de genres, de favoriser l'égalité des opportunités et d'encourager l'autonomisation des jeunes. Les statistiques de fréquentation démontrent une réelle évolution de la participation aux actions proposées des filles par rapport aux garçons. Ses avancées importantes encouragent la poursuite des efforts pour parvenir à une égalité réelle.

Club Pré-ados			%
2024	Garçons	38	47,5
	Filles	42	52,5
2023	Garçons	49	45,4
	Filles	59	54,6
2022	Garçons	68	60,17
	Filles	45	39,83
2021	Garçons	39	32,5
	Filles	81	67,5



Espace Jeunesse JB			%
2024	Garçons	21	42
	Filles	29	58
2023	Garçons	25	39,7
	Filles	38	60,3
2022	Garçons	43	63,2
	Filles	25	36,8
2021	Garçons	19	70,4
	Filles	8	29,6



B. Projets jeunesse

Dans le cadre de l'engagement de la Ville en faveur de la diversité et de l'inclusion, le service jeunesse a développé des actions autour de trois axes complémentaires : la mixité autour de la santé et du bien-être, la sensibilisation et l'éducation, ainsi que la promotion de la mixité et de l'égalité. Chacun de ces axes vise à favoriser un environnement plus inclusif et équitable pour tous et toutes.

Actions Jeunesse : Mixité autour de la Santé et du Bien-être

- **Interventions sur l'estime de soi et les questions de santé** : En février 2024, deux agents du Centre Municipal de Santé ont animé des sessions pour 28 jeunes sur des thématiques comme l'acceptation de soi, la santé et la sexualité.
- **Prévention de la prostitution des mineurs** : Tout au long de l'année, la responsable du service jeunesse participe aux instances "visio-sexo" organisées par le centre de santé sexuelle de Bourg-la-Reine. Les informations transmises dans ce cadre contribuent à l'information et à la sensibilisation de l'ensemble de l'équipe d'animation au risque prostitutionnel des mineur(e)s.

- **Découverte des métiers de l'esthétique** : Pendant les vacances de Toussaint, cinq jeunes filles ont visité un salon de beauté pour sensibilisation à l'hygiène, l'entretien personnel et à l'importance de l'estime de soi.

Actions Jeunesse : Sensibilisation et Éducation

- **Gestion des conflits** : Les 17 et 18 octobre, 210 élèves de 5ème du collège des Ormeaux ont participé au projet "Mieux vivre ensemble", utilisant l'outil de l'association Olympio « Les mots qui fâchent » pour transformer le conflit entre jeunes et jeunes/adultes en débat constructif. Ces sensibilisations contribuent également à l'amélioration de la communication entre les filles et les garçons.
- **Consentement sexuel** : Le mercredi 25 novembre 2025, l'association du Manège aux Jouets a animé un atelier sur le consentement sexuel avec une dizaine de jeunes, via un jeu interactif.
- **Débattons tous ensemble** : Des discussions régulières dans les structures jeunesse de la ville sur des thèmes comme les relations amoureuses, l'amitié entre filles et garçons, le respect de son corps... En fonction des thématiques abordées, ces temps de discussion sont animés par les membres de l'équipe ou par des intervenants extérieurs.

Actions Jeunesse : Promotion de la Mixité et de l'Égalité

- **Journée internationale de la femme** : Le 8 mars 2024, projection du film « Simone, Le Voyage du siècle » suivie d'un débat encadré par une infirmière sexologue du Centre de Santé Sexuelle de Bourg-la-Reine. Ce projet a permis de sensibiliser 28 jeunes à l'égalité des genres et aux droits reproductifs.
- **Autres films et débats** : Projection du film « La Vie scolaire » pour 35 jeunes, avec un débat sur le respect, la réussite et les rapports sociaux entre élèves et enseignants, entre filles-garçons, renforçant la réflexion sur la réalité de leur environnement.

Ces initiatives illustrent l'engagement de la Ville de Fontenay-aux-Roses pour l'égalité entre les sexes, en créant un environnement propice au développement harmonieux et inclusif de la jeunesse.

Le projet jeunesse a permis de souligner les progrès réalisés et les défis encore présents pour une égalité réelle entre filles et garçons. Il est impératif de poursuivre ces actions pour offrir à chaque jeune, sans distinction de genre, les mêmes chances de réussite et d'épanouissement. L'engagement de toute la société – éducateurs, parents, institutions et jeunes eux-mêmes – sera déterminant pour bâtir un avenir plus équitable et inclusif.

B. Une politique petite enfance/enfance qui vise à faciliter l'articulation de la vie professionnelle et personnelle

La Ville propose des places au sein des 5 crèches collectives municipales. Par ailleurs, le Réseau petite enfance accompagne les parents dans leurs recherches d'accueil individuel. L'offre d'accueil du jeune enfant proposée vise à faciliter l'articulation entre vie professionnelle et personnelle des parents.

Lors des commissions d’attribution, une véritable attention est portée aux situations des familles afin de favoriser la reprise et la poursuite de l’activité des jeunes mamans et prévenir les situations les plus fragiles.

On peut également souligner que la politique tarifaire appliquée par la Ville pour l’ensemble des activités péri- et extra-scolaires ainsi que pour la cantine est très favorable aux familles les plus précaires et vise ainsi à faciliter leur insertion professionnelle. Cette politique bénéficie prioritairement aux familles monoparentales dont le chef de famille est une femme pour la majeure partie d’entre elles.

C. Des actions de sensibilisation et de prévention autour de la vie affective, émotionnelle et sexuelle proposées par le Centre Municipal de Santé Simone Veil

Le Centre Municipal de Santé propose une offre de services destinée à tous les âges, promouvant l’égalité F/H :

- Un centre de santé sexuelle

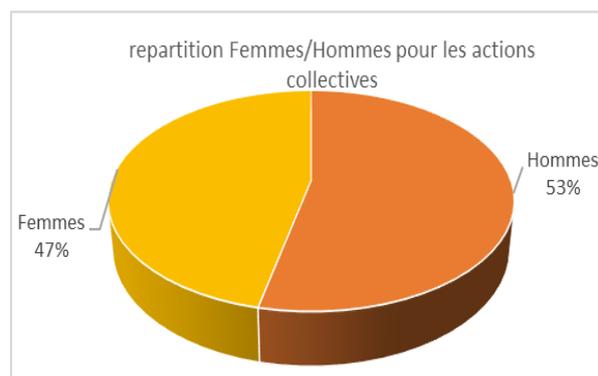
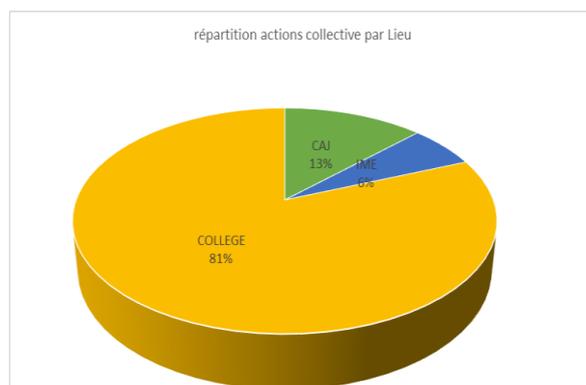
Le centre de santé sexuelle (ancien centre de planification et d’éducation familiale ou CPEF) propose des consultations médicales anonymes et gratuites, pour les mineurs notamment, informant sur la sexualité, le couple ou encore les problématiques gynécologiques, la contraception. Les entretiens ont lieu avec un médecin, une infirmière ou une conseillère conjugale et familiale, tenus au secret professionnel, formé(e)s aux questions liées à la vie affective, émotionnelle et sexuelle.

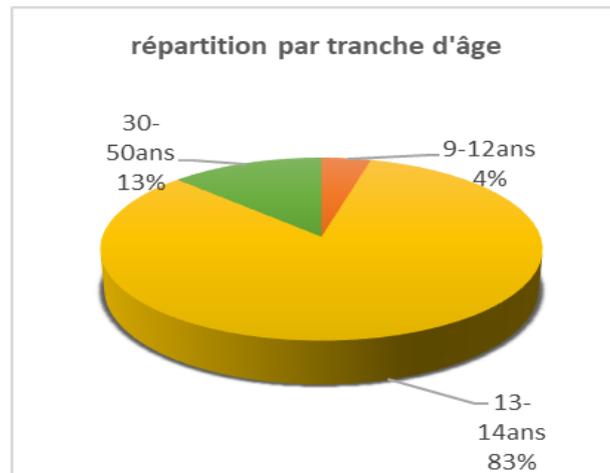
Par ailleurs, des actions de sensibilisation autour de la vie sexuelle et affective sont régulièrement organisées par le centre de santé sexuelle auprès des élèves du collège des Ormeaux, notamment en classe de 4^{ème}, et dans d’autres structures (foyer maternel, centre social, service jeunesse CAJ, IME,...).

Les objectifs généraux de ces interventions sont de permettre aux participants de faire des choix éclairés concernant leur vie affective et sexuelle et de favoriser leur épanouissement personnel dans le respect de leur intégrité physique et psychique ainsi que de celle d’autrui.

Il s’agit d’accompagner les participants dans une réflexion, de les faire se questionner à partir de là où ils en sont, initiant une prise de conscience individuelle ou collective, pouvant être génératrice de changement de comportements.

On peut constater qu’une majorité d’hommes est représentée, mais il s’agit d’une répartition aléatoire car il y a plus de garçons dans les classes du collège.



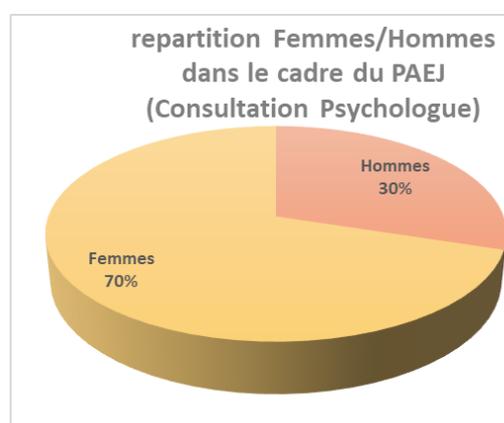


- Un lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes avec une psychologue et une infirmière

Un lieu d'écoute et d'accueil est ouvert à tous les jeunes qui souhaitent obtenir des réponses à leurs questions concernant leur santé, sexualité... Les entretiens sont assurés par une infirmière ou un médecin.

Il existe un partenariat fort entre le centre municipal de santé, le collège des Ormeaux et le service jeunesse sur ces questions. L'infirmière et la conseillère conjugale et familiale du centre municipal de santé animent un groupe de paroles au sein du collège les Ormeaux une fois par mois afin d'écouter et sensibiliser les jeunes sur les sujets qui les concernent, l'égalité filles/garçons, le respect, le consentement... Par ailleurs, des sessions de sensibilisation autour de la vie relationnelle et affective sont organisées auprès de toutes les classes de 4^{ème} du collège. Elles permettent d'aborder le respect fille – garçon et l'égalité.

Une psychologue propose également des consultations au sein du centre municipal de santé. Les consultations sont gratuites pour les enfants et jeunes de moins de 25 ans (année 2024 nous avons reçue 107 jeunes, dont certaines problématiques sur la santé mentale est le mal-être, et tentative de suicide chez le jeune) et à tarif réduit (35 ou 17 euros) pour les adultes.



Par ailleurs, par l'intermédiaire de consultations médicales classiques et de consultations au centre de santé sexuelle, les femmes victimes de violences peuvent être accompagnées et orientées si besoin par et vers l'infirmière, la conseillère conjugale et la psychologue. Au besoin, les personnes victimes de violences peuvent être accompagnées vers les services sociaux, la police ou France services en fonction des démarches à réaliser et du soutien à apporter.

Enfin, le 8 mars, date de la journée internationale des droits des femmes, une action de sensibilisation en lien avec l'intervenante du Centre de Santé Sexuelle de Bourg-la-Reine a été menée, consistant en la projection d'une vidéo autour de l'histoire de l'avortement, à la maison de quartier des Paradis.

D. L'émancipation et l'autonomisation des femmes dans le Quartier Politique de la Ville des Blagis, au travers du projet social de la Maison de quartier des Paradis et du Conseil de quartier

En raison d'un taux élevé de femmes cheffes de famille, une politique volontariste de rétablissement de l'égalité hommes/femmes est menée au sein du quartier, notamment en favorisant l'accès aux droits, à la formation, à la santé et à l'insertion par des actions multiples correspondant au besoin d'un accompagnement individualisé des personnes concernées.

La maison de quartier a pour vocation, à travers sa mission de soutien aux personnes et notamment aux familles, de contribuer à l'émancipation, l'autonomie et la confiance en soi des femmes.

Au cours de l'année 2024, la maison de quartier des Paradis a renforcé le nombre et la diversité des activités proposées pour les habitants des Blagis-quartier des Paradis afin qu'ils puissent, comme toutes ceux du territoire fontenaisien bénéficier de cours de qualité enseignés par des intervenants qualifiés et également des propositions de sorties culturelles en famille ou seule, dans une perspective d'épanouissement personnel : le yoga, le sport santé bien-être, la peinture et la musique... Des sorties au musée leur ont également été proposées, ainsi que plusieurs sorties familiales durant l'été.

Les femmes sont particulièrement représentées dans le public accueilli à la maison de quartier positionnant ses actions comme vecteur d'émancipation et d'égalité sociale.

Pour favoriser l'intégration sociale, citoyenne et l'insertion professionnelle par l'apprentissage de la langue française, des ateliers sociolinguistiques (65 ateliers de 2h en 2023) ainsi que les ateliers couture ont été organisés.

Le partenariat entre la Ville et l'association Bien Grandir Ensemble aura également permis de proposer des ateliers à la Maison de quartier afin d'accompagner les familles dans leur parentalité, renforcer leur confiance en elles (ateliers parents, parents-enfants...).

La Maison de quartier participe par ailleurs aux programmes d'actions élaborés dans le cadre de la journée internationale des Droits des Femmes en accueillant sur son site la conférence :

DROIT À L'IVG : 50 ANS DU VOTE DE LA LOI. Une projection d'un document sur l'histoire de l'avortement suivi un débat intergénérationnel et échanges avec des jeunes de l'espace Joséphine Baker et des adhérents de l'Espace Loisirs Séniors.

Une soirée sera animée par une infirmière du planning familial et organisée avec le CCAS.

L'année 2024 a vu une augmentation de la participation citoyenne des femmes du quartier pour porter des actions au sein et avec l'équipe de la Maison de quartier mais aussi par l'intermédiaire de leur

mobilisation au sein de Conseil de quartier qui souhaite, lui aussi, compléter la réponse apportée aux habitants et développer l'aller vers.

E. Un Espace France Services pour faciliter l'accès aux droits des femmes et les accompagner

L'équipe municipale a pris la décision de créer un espace France services. Il accompagne les Fontenaisiens – et notamment les Fontenaisiennes - dans leurs démarches administratives et numériques du quotidien (formation, emploi, retraite, santé, état civil, famille, budget, justice, logement mobilité...). Celui-ci situé au 34 rue des Bénards a ouvert en mai 2022. Les agents municipaux y accompagnent de nombreux habitants et contribuent ainsi à renforcer l'accès aux droits de toutes et tous.

Les conseillers France services ont dans leurs missions l'accueil des victimes de violences sexuelles et sexistes afin de les orienter vers les partenaires appropriés : points justice, associations d'aides aux victimes, centre d'information des droits des femmes et des familles, 3919 Arrêtons les violences... Depuis le 1er décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales et sont accompagnées en France services par les agents formés par le partenaire Caf, à cet accueil spécifique.

Sur l'année 2024, 2 femmes ont été reçues par un conseiller France services pour demander l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Ces femmes ne résidaient pas à Fontenay-aux-Roses. L'une d'entre elles n'était plus éligible, le dépôt de plainte était postérieur à 12 mois.

En France services, il est aussi possible de se faire accompagner dans les démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires, et en particulier, pour les familles monoparentales, par l'intermédiaire du site internet de la CAF mis en place par l'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA), ou encore, pour réaliser une demande d'aide juridictionnelle.

Quinze demandes de recouvrement ont été réalisées avec un conseiller France services et 2 femmes résidant Fontenay-aux-Roses ont signalé dans le questionnement de l'outil numérique de la CAF avoir été victimes de violences conjugales au moment de la vie commune. Celles-ci sont automatiquement repérées par le service d'action sociale de la CAF de Chatenay-Malabry et les services de l'ARIPA (recouvrement des pensions alimentaires). Par ailleurs, en partenariat avec le service d'action sociale de la CAF, France services met en place des actions collectives autour de l'accès aux droits et du numérique, afin de soutenir les foyers monoparentaux composés majoritairement de femmes ayant des enfants à charge. Aussi, les formations à distance de la CAF à destination du public sont proposées en séance collective auprès de nos usagers sur différents thèmes de la parentalité. Ces webinaires de formation ont été organisés dans les locaux de France services, 6 femmes ont pu les visionner en 2024 à défaut d'équipement individuel adapté.

France services s'associe également aux différents événements nationaux : Journée de l'accès au droit le 24 mai à la Maison de justice et du Droit intercommunale (BAGNEUX), Journée du 8 mars et du 25 novembre sur des actions numériques autour des droits des femmes et de la prévention de violences faites aux femmes. Avec l'appui des partenaires, les agents de France services participent à la prévention de toutes formes de violences conjugales et détectent des violences administratives, ou financières. A ce titre, 5 femmes ont été orientées vers le CIDFF en 2024.

F. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les marchés publics

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a étendu l'exclusion de tout contrat public (marché, accord-cadre, partenariat ou délégation de service public) aux entreprises qui ne respectent pas les dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à celles qui ont été condamnées pour discrimination.

La direction de la commande publique intègre dans ses objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Une attention spécifique est portée sur le respect de ces orientations dans le choix des prestataires.

4. Valoriser la place de la femme dans la société

A. Le développement d'actions visant à la valorisation de la place de la femme dans la société et la promotion de l'accès aux droits

Afin d'encourager l'émancipation, l'autonomie et la confiance en soi des femmes, la Ville porte une attention particulière à la valorisation de la femme dans la société tout au long de l'année à travers l'organisation d'événements, d'expositions et d'actions de sensibilisation, notamment autour de la journée du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes).

En 2024, de nombreuses actions ont pu être proposées sur la ville :

- Journée de l'accès au droit le 24 mai à la Maison de justice et du Droit intercommunale (BAGNEUX)
- Journée du 8 mars et du 25 novembre sur des actions numériques autour des droits des femmes et de la prévention de violences faites aux femmes.
- La France ayant accueilli les Jeux Olympiques cette année, la dimension du sport a été incluse dans certaines actions :
 - Une exposition photos itinérante a été proposée par l'accueil de loisirs Pierre Bonnard. Cette exposition a mis en valeur douze portraits de femmes ayant remporté au moins une discipline, depuis l'ouverture des jeux olympiques aux femmes, de 1912 jusqu'à aujourd'hui.
 - Une exposition de maquettes a été mise en place à l'accueil de loisirs du Parc. Ces maquettes représentaient plusieurs surfaces : une piste de course, un court de tennis, une aire de saut à la perche et une fosse de lancer de poids, chacune accompagnée d'une athlète représentant chacun des sports associés.
 - La création d'une grande fresque par les accueils de loisirs maternels représentant les femmes dans le sport.
 - Une exposition photos par l'accueil de loisirs Les Renards représentant les mères des enfants de l'accueil de loisirs.
- Une exposition a été réalisée à Rosa Bonheur avec des brodeuses dans le cadre à la fois du mois de la femme mais aussi du printemps de la sculpture.
 - Trois femmes fontenaisiennes brodeuses : Tatiana Oléa, Sylvie Bourgougnon et Bénédicte Dubois (nom d'artiste : Bilidine) ;
 - Du 8 au 29 mars à l'espace Rosa Bonheur ;

- La Ville a soumis un dossier au département pour le trophée Elles en Seine qui met en avant le parcours inspirant d'une jeune femme fontenaisienne, Diane Letourneur, fille de Jean Letourneur, sculpteur fontenaisien. Ce dossier rentre dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes portée par le département.
- Les actions du CCJL : femmes inspirantes, femmes inspirées, visite-conférence au musée de la vie romantique, théâtre d'impro autour des droits des femmes, lectures de textes d'autrices, projection d'un film tiré d'interviews de femmes usagères du CCJL, amies, partenaires mettant à l'honneur une femme inspirante : autrice/actrice/comédienne.
- L'ASF a mis en place une animation qui mettait en avant la promotion du bien-être et de l'épanouissement des femmes à travers l'activité physique.
 - La mise en place d'une série d'ateliers sportifs pensés pour les femmes est envisagée, mettant en avant les bienfaits du sport. Ces ateliers pourraient inclure des séances de fitness, des cours de yoga, ou toute autre forme d'exercice adaptée à différents niveaux de fitness.
 - Une journée spéciale où les Fontenaisiennes pourraient participer gratuitement aux activités sportives habituelles est également envisagée

En 2025, une nouvelle programmation sera proposée.

B. La question du genre au cœur de l'accueil proposé par la Ludothèque - Le Manège aux Jouets

S'inscrivant dans la dynamique engagée par l'association sur la promotion de l'égalité entre les filles et garçons, les projets de 2024 s sont articulés autour de deux projets :

- **Soirée jeux familiale (enfants à partir de 8 ans) en l'honneur de la journée internationale des droits des femmes**

> **Vendredi 8 mars de 18h15 à 20h salle de l'église**

La ludothèque Le Manège aux Jouets a mis à l'honneur une sélection de jeux de société pour (re)découvrir des femmes célèbres ayant marqué et marquent encore l'histoire, des jeux mettant en avant les victoires et les acquis sur l'égalité femmes/ hommes mais aussi des jeux de société originaux créés par des autrices.

- **Mise en place d'un atelier jeux "Les OUI du consentement" pour aborder le thème du consentement de façon ludique en suscitant l'échange, le débat et la réflexion.**

> **Mercredi 27 novembre de 14h30 à 16h au Club préados**

L'objectif étant d'amener les jeunes, au travers de mises en situations propices à la discussion, à réfléchir sur la notion du consentement et à en comprendre les enjeux.

C. La promotion de la place de la femme à travers la pratique artistique proposée par le CCJL

Le CCJL est un lieu de vie culturelle et de loisirs fréquenté par les femmes de tout âge (plus de 350 femmes de plus de 18 ans).

Dans sa palette de pratiques artistiques, de nombreux ateliers offrent la possibilité aux femmes de se réaliser et de développer leur créativité (en arts plastiques, musique, danse, théâtre et bien-être). L'offre s'adapte aux rythmes de vie urbains des femmes actives en proposant aussi bien des ateliers hebdomadaires réguliers qu'une pratique plus ponctuelle sous forme de stage.

Les stages de bien-être sont un axe de développement majeur dans la programmation du CCJL et répondent à une quête personnelle, du mieux-être dans son corps et son esprit pour les femmes de tous les âges. Méditation, sophrologie, yoga, pilâtes, stretching, Qi Gong, Multi Fit, Fit training, danse. De nombreux clubs (aquarelle, cartonnage, couture, tricot broderie, théâtre) rassemblent également des femmes bénévoles, et sont structurés par celles-ci.

Le 8 mars 2024 :

- Le projet Femmes inspirantes, Femmes inspirées, 4ème Edition s'inscrivant dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.
- Mise à l'honneur cette fois des femmes de lettres : auteures, actrices, comédiennes ayant contribué à l'évolution de la condition féminine.
- Projection d'interviews filmées par le CCJL, de femmes usagères, professeures ou partenaires du CCJL interpellées sur leur femme inspirante qu'elle soit autrice, écrivaine, comédienne
- Un théâtre d'improvisation a également été mené par les ateliers théâtre et d'improvisation du CCJL sur la question des droits des femmes, avec pour interprètes les adolescentes et adultes femmes amateurs dirigées par deux professeurs du CCJL. Suivi d'un échange et pot de convivialité.
- Dans le cadre de nos jeudis au musée en hommage à Georges Sand, femme romantique et moderne une visite conférence est organisée, au musée de la Vie Romantique. Cette visite a retracé la vie de George Sand qui a incarné la modernité des années 1830-1860, et mis en valeur son indépendance d'esprit, son génie créatif, son engagement politique et social, son amour de la nature...

Les autres actions du CCJL restent globalement à l'identique mais avec la volonté de déploiement d'activités et de rencontres, principalement à la maison de quartier, en direction d'un public de femmes seules, isolées, ou monoparentales :

- Par la création d'ateliers de bien-être corporel, yoga, pilâtes, santé bien-être, peinture, musique pour un plus grand épanouissement personnel.
- La mise en œuvre de rendez-vous festifs laissant place à l'expression personnelle de chacune, échanges et partages culturels.
- Des sorties culturelles et de loisirs.
- Des rendez-vous culinaires, partages de savoir-faire et de convivialité.
- Le développement d'actions transverses en collaboration avec les services de la ville tels que le CCAS, Maison France Service, Logement, secours populaire, Lion 'club, CMS, tant de services de proximité facilitateurs pour une meilleure information immédiate.

En 2024, les femmes et les hommes du CCJL se sont répartis de la manière suivante :

ELEVES	CCJL ENFANTS	MDQ ENFANTS	TOTAL ENFANTS	CCJL ADULTES	MDQ ADULTES	TOTAL ADULTES	TOTAL HOMMES FEMMES
HOMMES	180	4	184	96		96	280
FEMMES	266	9	275	419	60	479	754
TOTAL USAGERS							1034

CCJL - MDQ - HOMMES/FEMMES 2024

	FEMMES	HOMMES
BENEVOLES CCJL	20	8
EQUIPE ADMINISTRATIVE CCJL	4	1
EQUIPE ADMINISTRATIVE MDQ	3	1
PROFESSEURS (CDI- VACATAIRES) CCJL	13	4
PROFESSEURS (CDI- VACATAIRES) MDQ	2	0
PRESTATAIRES CCJL	11	10
PRESTATAIRES MDQ	2	0
	55	24

D. Promouvoir l'intégration des femmes à travers l'action de l'Institut des Hauts-de-Seine

L'École Française des Femmes est installée à Fontenay-aux-Roses depuis 2016 dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et l'Institut des Hauts de Seine. Elle se situe au 24 rue Ledru-Rollin, et a pour objectif de faciliter l'intégration des femmes dans la société en proposant un programme d'enseignement général, principalement axé sur le perfectionnement du français, l'insertion professionnelle, la culture française et les nouvelles technologies.

Les diverses activités proposées par l'Institut des Hauts de Seine se font fort de promouvoir des valeurs de parité et d'inclusivité, pour tous les publics et notamment les publics seniors.

5. Lutter contre les violences faites aux femmes

A. Faciliter le parcours et l'accompagnement des femmes victimes de violence à travers le travail en partenariat et la formation des acteurs du territoire

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes constituent l'un des axes primordiaux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Afin de mieux accompagner les femmes victimes de violence, la Ville mène un travail à la fois interne dans ses propres services, et externe en s'appuyant sur un réseau d'acteurs extérieurs sollicitables sur le territoire.

Les services municipaux recevant du public jouent un rôle primordial dans l'identification et l'orientation des situations de violence intra-familiale (Services Logement, Maison de quartier des Paradis, CCAS, Petite enfance, Enfance, Réseau France Services, CMS, Adultes relais). Les agents continuent de bénéficier de sessions de sensibilisation animées par le CIDFF afin de repérer les phénomènes de violence, permettre d'entrer en relation avec le ou les personnes concernées et de les accompagner et proposer un accompagnement adapté.

Deux services en particulier peuvent être mis en avant dans leur travail quotidien sur la question :

- La Police municipale : La police municipale enregistre les mains courantes liées aux violences intra-familiales. Elle oriente le public vers le Commissariat de Châtenay-Malabry pour les dépôts de plainte mais aussi vers les organismes spécialisés.
- Le service de gestion urbaine de proximité (GUP) : dans le cadre de son travail de médiation, les agents du service repèrent certaines situations et les orientent vers les partenaires concernés (CCAS, CMS, France Services, SST11, Flora-Tristan en cas d'urgence de mise à l'abri...). Depuis quelques mois les deux adultes relais médiatrices liées au QPV jouent un rôle actif pour l'accompagnement d'accès aux droites et la prévention de ces phénomènes.

Du reste le CCAS, au travers de sa mission domiciliaire, sert de relais concret aux femmes ne disposant pas d'un environnement stable pour recevoir leur courrier, faire valoir leurs droits individuels, et entamer des démarches administratives de tout type, y compris en situation de précarité relationnelle ou de rupture de liens dans le cadre conjugal. Par ailleurs ses agents ont organisé dans le cadre de la journée internationale de lutte contre la précarité menstruelle (le 28 mai) une collecte de protection périodique sur deux mois, permettant de récolter plus de 1 200 protections individuelles. Celles-ci ont été redistribuées à la Croix Rouge française.

La Ville poursuit et renforce le travail en réseau, en lien avec les professionnels concernés sur le territoire notamment les services municipaux, l'association Flora Tristan située à Chatillon, le CIDFF, et d'autres associations expertes sur la question du droit des femmes, les partenaires institutionnels, l'ASE....

L'objectif de ce réseau est de mutualiser les moyens et les bonnes pratiques en vue d'apporter une meilleure réponse aux situations de violence, relevant par essence d'une logique de « cas-par-cas ». Il poursuit également un but de partage réactif des informations préoccupantes^[1], évocatrices de situations pour lesquelles un seul acteur ne se trouve pas en capacité (ou en légitimité) pour agir seul.

Parmi les différents partenaires, peuvent être cités :

- Le commissariat de police nationale de Châtenay-Malabry : Le commissariat de police national est un interlocuteur privilégié sur les questions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales. Les services de police sont formés pour le recueil des plaintes et ont des directives générales du Parquet et des services de l'Etat pour appliquer rigoureusement les directives nationales. Il s'impose comme un acteur central en matière de lutte contre les violences intrafamiliales. Des permanences d'assistantes sociales, de juristes, de psychologues de l'ADAVIP sont mobilisables au sein du Commissariat.
- Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles Hauts-de-Seine / Sud (CIDFF) : Partenaire de la Ville, en lien constant avec la Maison de la Justice et du Droit ainsi qu'avec le CCAS qui compte en son conseil d'administration une de ses salariées, le CIDFF constitue un acteur incontournable de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales. Son antenne Hauts-de-Seine tient des permanences familiales et juridiques tous les jeudis au Château Sainte-Barbe. Le CIDFF assure une série de formations auprès des acteurs du territoire sur le thème de la prévention des violences faites aux femmes. Afin de soutenir ses actions, la Ville octroie chaque année une subvention de fonctionnement à l'association, subvention qui s'est élevée à 7 000 € en 2024. Le CIDFF a également mené une action de sensibilisation à direction des agents municipaux volontaires sur les violences au sein du couple, en date du 17 décembre 2024.
- L'ADAVIP : l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine (ADAVIP) est un organisme spécialisé dans l'aide aux victimes, à qui la Ville verse chaque année une subvention de fonctionnement. Agréée par le ministère de la Justice, elle tient des permanences régulières non seulement au commissariat de Châtenay Malabry mais également à Bagneux, Antony et Clamart. Le SAVU 92 est un dispositif de l'ADAVIP qui dispose d'une cellule d'écoute psychologique en cas d'urgence.
- L'Hôpital Antoine Bécclère : en vertu d'une convention multipartite signée avec l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (APHP), la structure peut depuis le 4 octobre 2023 recueillir les dépositions de plaignantes directement au service d'accueil des urgences.
- Le Centre Flora Tristan : établissement satellite de l'association SOS Femmes Alternative, il accueille, héberge et accompagne les femmes victimes de violences. Il dispose de services de mise à l'abri, d'hébergement à long terme, et d'un service d'accueil-orientation sans hébergement.

La Ville et son CCAS ont également pu renouer des liens avec d'autres structures d'accueil comme le centre maternel Ledru-Rollin (relevant DASES de la Ville de Paris) au travers de l'examen de situations individuelles.

B. Soutenir les actions de sensibilisation sur la question des violences faites aux femmes

Afin de sensibiliser le plus grand nombre à la question des violences faites aux femmes, la Ville organise des actions de sensibilisation à l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour l'édition 2024, un certain nombre d'actions ont également été organisées :

- Distribution de violentomètres imprimés l'emballage des baguettes par les boulangeries de la ville ;
- Une initiation au self-défense par l'ASF au Gymnase des Potiers,
- Un atelier de sensibilisation au consentement via un jeu organisé par le service jeunesse et la Ludothèque
- Intervention du CMS sur la vie sexuelle et affective au collège
- Formation de 20 agents sur les violences faites aux femmes.
- La projection au sein du cinéma le Scarron du film l'Amour et les Forêts assorti d'un débat sur les violences conjugales physiques et psychiques. Durant cette action, la Ville a organisé et pris en charge l'accueil des enfants dans les locaux du centre de loisirs Jean Macé, et ce, afin de permettre à un maximum de parents, dont ceux issus de familles monoparentales, d'y participer.

III- Plan d'actions 2024-2026

Le plan d'actions concerne aussi bien les politiques des ressources humaines de la collectivité, que les politiques publiques déployées sur toute la ville de Fontenay-aux-Roses, pour les femmes et les hommes qui y habitent. Ce plan d'actions établi pour la période 2024-2026 comprend des actions qui sont régulièrement reconduites, d'autres en cours de mise en œuvre ou à venir et d'autres réalisées (comme précisé dans le rapport ci-dessus).

1. Axe n°1 : promouvoir l'égalité professionnelle au sein de la collectivité

Objectif n° 1 : Enjeu de gouvernance commune et de communication de la fonction RH : rendre la fonction RH plus transparente pour un égal traitement des femmes et des hommes

- Utiliser la refonte du RIFSEEP et sa cotation des postes pour tous nouveaux métiers et ajuster les montants en fonction des évolutions des postes selon la cartographie des métiers.
- Se saisir des nouvelles grilles de CIA (prime versée sur la base de l'engagement et de la manière de servir de l'agent) comme un outil managérial afin de valoriser les réussites et d'identifier les axes d'amélioration.
- Utiliser la refonte des Lignes Directrices de Gestion (LDG) dès 2024 en identifiant des axes prioritaires autour des différents moyens de communication pour les agents et à une démarche participative de formation pour un meilleur déroulé de carrière.
- Assurer une égalité de traitement entre les femmes et les hommes en intégrant cet enjeu au sein même des lignes directrices de gestion.
- Encourager l'épanouissement personnel de l'agent en favorisant les mobilités internes et entre les filières et en valorisant les compétences.
- Encourager le maintien dans l'emploi par la mise en place d'emploi tremplin avec un parcours de formation interne et externe.
- Initier une démarche de communication RH en intervenant auprès des agents sur des sujets divers et ainsi les rendre acteur et moteur de leur parcours professionnel (communication écrite, fiches pratiques statutaires, ...).

Objectif n°2 : Une politique RH soucieuse des conditions de travail des femmes et des hommes de la collectivité

- Continuer la pratique du télétravail et l'ajuster en fonction des bilans annuels dont l'objectif est d'allier l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle.
- Prévenir et lutter contre les discriminations, violences, harcèlement, ou agissements sexistes avec la mise en place de la procédure de lanceur d'alerte et de signalement externalisée et anonymisée.
- Prévenir et lutter contre les addictions avec la mise en place d'une charte addiction accompagnée d'une formation auprès des managers et d'une sensibilisation faite à tous les agents.
- Continuer de développer une démarche de qualité de vie au travail avec des cycles de sophrologie collective proposées depuis 2023 et agissant sur le stress, les troubles du sommeil et autres facteurs contribuant à améliorer les conditions de travail.
- Démarrer un cycle de formation des managers notamment dans l'accompagnement au changement.

2. Axe n°2 : promouvoir et diffuser une culture d'égalité

Objectif n° 1 : Promouvoir une culture de l'égalité auprès du jeune public afin de prévenir l'installation de stéréotypes dès le plus jeune âge

Inscrire dans les projets pédagogiques et éducatifs la question de l'égalité filles/ garçons et femmes / hommes :

- Poursuivre la sensibilisation et former les professionnels aux impacts des stéréotypes de sexe sur le développement de la personnalité de l'enfant (agents des crèches, animateurs des accueils des loisirs, du service jeunesse, de la Maison de quartier des Paradis).
- Poursuivre et développer les partenariats entre la Ville et les établissements scolaires pour la mise en place d'actions sur l'égalité des genres.
- Poursuivre la sensibilisation des enfants et des jeunes fontenaisiens à la question filles / garçons et femmes / hommes
- Développer des actions pédagogiques auprès des enfants des accueils de loisirs et des jeunes du Club pré-ados
 - Proposer des jouets asexués dans les crèches et les écoles
 - Animer des ateliers jeux sur la question des genres dans les écoles maternelles et primaires, au Club pré-ados et à la Maison de quartier des Paradis par l'association Ludothèque - Le Manège aux jouets.
 - Organiser des conférences-débats sur la thématique à destination des enfants et jeunes scolarisés sur la ville.
- Sensibiliser les enfants et les jeunes aux stéréotypes sexués, relatifs à la pratique des activités physiques et sportives et encourager la pratique sportive des filles.
- Encourager l'étude des sciences par les filles.

Objectif n° 2 : Mise en valeur de la place de la femme dans les espaces publics fontenaisiens et encourager les initiatives, en faveur du droit des femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes

- Valoriser les femmes fontenaisiennes par le biais d'articles dans le magazine, d'expositions, d'ateliers, de conférences...
- Poursuivre les cours et les ateliers proposés par l'Ecole Française des Femmes de l'Institut des Hauts-de-Seine.
- Faire vivre une page dédiée aux droits de la femme sur le site Internet de la Ville.
- Sensibiliser le grand public sur les droits des femmes par le biais de conférences, de diffusion de films, d'ateliers, Théâtre-Forum...
- Promouvoir la Journée Internationale des droits des femmes par la mise en place d'actions au mois de mars.

Objectif n°3 : Prendre en compte les besoins des femmes dans l'environnement public

- Encourager la participation à la vie politique locale, politique et civique.
- Poursuivre l'organisation des marches exploratoires permettant d'associer les femmes en les rendant actrices de leur propre sécurité et en les aidant à se réapproprier l'espace public.
- Développer un espace urbain inclusif sécurisé pour tous (visibilité, luminosité, propreté...)
- Adapter les créneaux d'activités sportives, culturelles, ... aux besoins des femmes pour leur permettre d'y participer.
- Développer des actions d'insertion en direction des femmes notamment par l'intermédiaire du CCJL et de la maison de quartier.

Objectif n° 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux soins

- Poursuivre les permanences juridiques hebdomadaires menées par le CIDFF.
- Poursuivre les groupes d'échanges entre parents en présence d'intervenants du soutien à la parentalité (conseillère conjugale et familiale, psychologue du CMS, neuropsychologue).
- Offrir des soins gratuits pour les femmes dans les quartiers par le biais du Bus Santé Femmes de l'Institut Hauts-de-Seine 2 à 3 fois par an.
- Développer au sein de différentes structures de la Ville des ateliers à la médiation théâtrale dédiés aux femmes.
- Développer les consultations gynécologue et sage-femme au centre municipal de santé.
- Développer le partenariat avec le réseau pédiatrique sud-ouest francilien pour améliorer le suivi des nouveaux nés à risque et accompagner les parents concernés.
- Poursuivre et développer les campagnes nationales de prévention et de sensibilisation : dépistage cancers du sein, dépistage HPV, ...

3. Axe n°3 : lutter contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes

Objectif n°1 : Sensibiliser les professionnels concernant l'accueil et l'orientation des femmes victimes de violences et faciliter leur parcours et leur prise en charge

- Poursuivre le travail en réseau avec les professionnels du territoire travaillant autour des violences faites aux femmes (les services municipaux, la Police municipale, Réseau VVF 92, Association Flora Tristan, CIDFF, autres associations expertes sur la question du droit des femmes, les partenaires institutionnels, l'ASE...). L'objectif du réseau est de mutualiser les moyens et les bonnes pratiques en vue d'apporter une meilleure réponse aux situations de violence.
- Renforcer le partenariat autour de l'accès au logement des femmes victimes de violences avec l'association Flora Tristan et en lien avec bailleurs sociaux.
- Poursuivre les formations pour les services municipaux, notamment ceux recevant du public. Ces formations seront menées par différents partenaires : CIDFF, Association Flora Tristan, Centre Hubertine Auclert, autres.
- Poursuivre la sensibilisation auprès des commerçants du territoire pour leur permettre d'être des relais.

Objectif n° 2 : Sensibiliser le grand public

- Communiquer en direction des habitants visant à les informer sur les différents dispositifs d'aide existants sur le territoire pour les femmes victimes de violences. Faire en sorte que les voisins puissent devenir des témoins et lanceurs d'alerte.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes (ex. Ateliers, théâtre-forum, conférence-débat au collège, au club-préados, dans les écoles maternelles, primaires mais également auprès du public en situation de handicap accueilli dans les structures de la ville...).
- Mener des actions de prévention et de sensibilisation au risque prostitutionnel, chez les jeunes notamment, en lien avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire.
- Sensibiliser et informer le grand public à travers la mise en place de différentes actions autour de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes en novembre.
- Créer une rubrique récapitulant les différentes étapes à mener en cas d'agression sur la page dédiée aux Droits des Femmes sur le site de la Ville.